

LISTE DES JUSTIFICATIFS POUR UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Dans tous les cas :

- La photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille. Pour les personnes de nationalité étrangères (hors Union européenne) la copie de votre titre de séjour ou de votre récépissé,
- Si vous êtes locataire : les trois dernières quittances de loyer ou tout autre justificatif indiquant que vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers.
- Si vous êtes propriétaire : la dernière taxe foncière ou tout autre justificatif de votre situation.
- Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement (lettre de la personne qui vous héberge ainsi que la copie de sa pièce d'identité ou certificat d'hébergement d'un foyer, avec mention de la date de début d'hébergement).
- Les 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition pour toutes les personnes vivant au foyer (si vous êtes rattaché au foyer fiscal de vos parents, fournir leur avis d'imposition ou de non-imposition)

Les justificatifs de vos ressources mensuelles :

- 3 derniers bulletins de salaire.
- Si vous percevez des allocations chômage : une attestation de paiement des trois derniers mois
- Si vous êtes allocataire CAF ou MSA (RSA, prestations familiales) : le dernier relevé de paiement
- Si vous êtes étudiant : carte étudiant et certificat de scolarité éventuellement copie de l'attestation de bourse.
- Si vous êtes retraité : justificatif du versement de la retraite.
- Si vous êtes artisan, commerçant, travailleur indépendant : attestation du comptable mentionnant le salaire moyen.
- Si vous êtes en invalidité : le justificatif de versement
- Si vous percevez une pension alimentaire : le justificatif du versement (la copie du jugement, une attestation sur l'honneur).
- Justificatifs de ressources de l'enfant qui travaille.

Si vous êtes sous mesure de protection :

- Attestation de l'organisme de tutelle certifiant la prise en charge du futur loyer.
- Autre :

CONTACT :

Service logement CCAS de Saint-Avé : 02.97.60.69.51 – ccas@saint-ave.fr

Les lundis et mercredis de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Accueil avec ou sans rendez-vous